

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA COMMUNE DE FLACOURT

Monsieur Tony Masiero, agissant en qualité de gérant de la société SMEM, dont le siège social est situé Rue des Mongazons, ZAC des Brosses, 78200 Magnanville, a présenté au Préfet des Yvelines une demande, comprenant une étude d'impact, en vue :

- du renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de sablon de Flacourt, et de l'installation de recyclage, autorisées par les arrêtés préfectoraux des 03 août 2000 et 16 août 2011 ;
- de l'extension de la carrière sur des parcelles voisines de l'exploitation actuelle ;
- de la modification des conditions d'exploitation de l'installation de recyclage de matériaux de démolition inertes ;
- de l'exploitation d'une aire de transit de matériaux inertes de démolition, recyclés ou naturels.

L'installation est soumise à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n°2510-1 de la nomenclature des installations classées – Exploitation de carrière.

Une enquête publique d'une durée de 33 jours, se déroulera **du 11 janvier 2016 au 12 février 2016 inclus**. Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée mais ne pourra excéder deux mois, conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement.

Monsieur Fabrice Ghez, ingénieur (retraité), est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Stainton, ingénieur (retraité), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et de l'avis de l'Autorité Environnementale et inscrire ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Flacourt aux jours et heures ouvrables ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

Le dossier est également accessible à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) - Unité territoriale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr). Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de M. Rémi Haltz de la société SMEM.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Flacourt toutes les personnes qui le souhaiteront les :

- | | |
|---|---|
| - le 13 janvier 2016 de 09 h 00 à 12 h 00 | - le 06 février 2016 de 11 h 00 à 13 h 00 |
| - le 23 janvier 2016 de 11 h 00 à 13 h 00 | - le 10 février 2016 de 09 h 00 à 12 h 00 |
| - le 27 janvier 2016 de 09 h 00 à 12 h 00 | |

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEE – Unité Territoriale et à la mairie de Flacourt, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr), du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse de l'exploitant pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, comportant notamment des prescriptions spécifiques de fonctionnement, ou une décision de refus d'exploitation.